

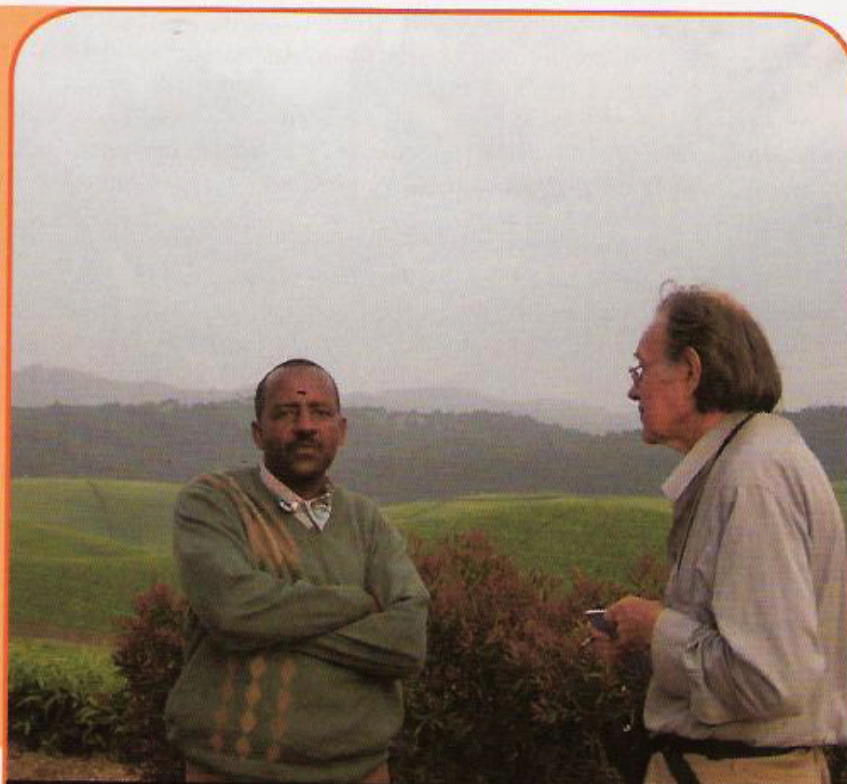
Il y a dix-sept ans, la nuit rwandaise

« La France au cœur du génocide des Tutsi »

Depuis l'indépendance du Congo en 1960 et la sécession du Katanga, la France a cherché à prendre la place de la Belgique dans ses anciennes colonies. Fin octobre 1990, horrifiée de voir le régime rwandais massacrer les civils tutsi, celle-ci retire ses troupes envoyées pour le défendre contre une attaque du Front patriotique rwandais (FPR), formé d'exilés tutsi et d'opposants. En revanche, envoyés au prétexte de « la protection de nos ressortissants », les militaires français restent.

Fermant les yeux sur les massacres, la France devient le principal soutien militaire du président Juvénal Habyarimana. Sans elle, son régime se serait effondré et le génocide des Tutsi n'aurait probablement pas eu lieu.

Poursuivant ses livraisons d'armes et maintenant ses troupes, la France ne respecte pas les Accords de paix d'Arusha. En dépit des déclarations officielles, elle y est opposée car ils permettent au FPR de rentrer au gouvernement et dans l'armée. Elle est partie prenante du coup d'État qui commence par l'attentat du 6 avril 1994 : l'ambassadeur de France ne fait rien pour empêcher le Premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, d'être assassinée le 7 avril à moins de 300 mètres de l'ambassade. Mais il y accueille des politiciens extrémistes qui conviennent le lendemain devant lui de former un gouvernement violant ces accords de paix que le président Habyarimana s'était engagé à mettre en application,



Jacques Morel (à droite), l'auteur du livre, avec Eric Nzabihimana, résistant de Bisesero, qui a arrêté le groupe de reconnaissance COS commandé par le lieutenant-colonel Jean-Rémy Duval le 27 juin 1994. En second plan, les plantations de thé de l'usine de Gisovu, dans le fond, la forêt de Nyungwe. (Photo de Pierre Jamagne).

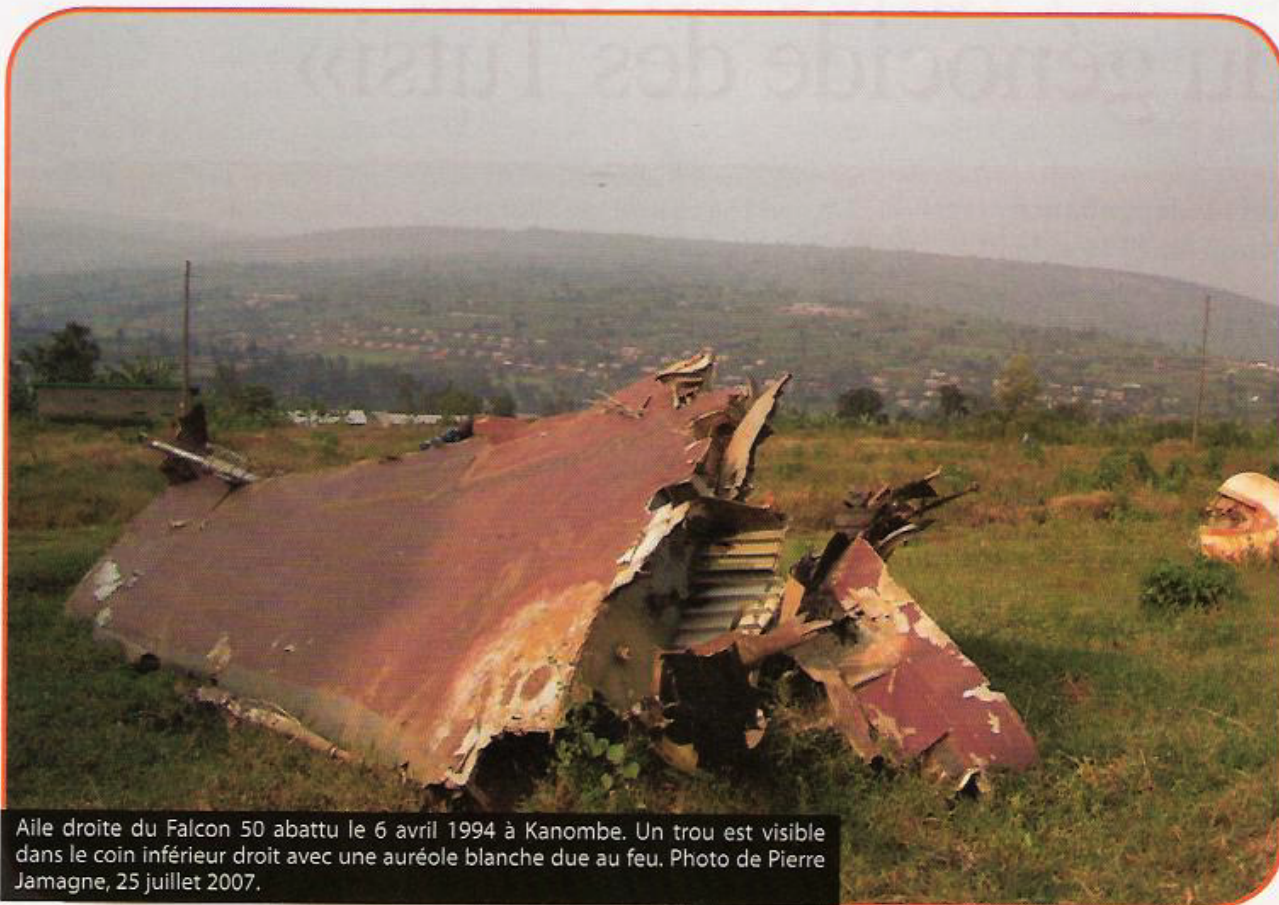
quelques heures avant de périr dans l'attentat contre son avion.

Le FPR est le seul à combattre contre les auteurs des massacres qui, dès le 7 avril, apparaissent comme le génocide des Tutsi. La France soutient ce gouvernement intérimaire rwandais qui fait massacrer systématiquement les Tutsi. Elle reçoit ses représentants à Paris le 27 avril, les cautionne vis-à-vis de l'ONU où, fait incroyable, ce gouvernement de tueurs occupe un siège au Conseil de sécurité.

Après avoir laissé leurs amis accomplir leur sinistre « travail », Mitterrand, Balladur et Juppé éprouvent soudain à la mi-juin l'urgence d'intervenir. Si la France n'est pas intervenue pour empêcher les Tutsi de se faire massacrer, elle accourt quand les

tueurs sont mis en déroute par l'armée du FPR.

Sous couvert d'une opération humanitaire avec mandat de l'ONU sous chapitre VII, la France engage 2 500 militaires dans l'opération Turquoise qui vise, à défaut de pouvoir inverser la situation, à empêcher la victoire totale du FPR, à protéger ce gouvernement dans une zone nettoyée de tout Tutsi et à forcer le FPR à négocier. Les Français ne parviennent pas à enrayer la débâcle de cette armée qu'ils ont formée. En n'arrêtant pas les auteurs de ce génocide, qui est reconnu par la Commission des Droits de l'homme de l'ONU le 28 juin, la France viole la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.



Aile droite du Falcon 50 abattu le 6 avril 1994 à Kanombe. Un trou est visible dans le coin inférieur droit avec une auréole blanche due au feu. Photo de Pierre Jamagne, 25 juillet 2007.

Grâce à cette protection française, les tueurs rwandais, qui ont entraîné de force 2 millions de personnes dans leur fuite, se réorganisent dans les camps établis par le Haut Commissariat des Nations unies au Zaïre, tout près de la frontière, et mènent des attaques contre le Rwanda. Jusqu'à ce qu'une force formée de Rwandais et de Banyamulenge zaïrois, sous la bannière de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo et de Laurent-Désiré Kabila, démantèle ces camps, puis, pourchassant les forces génocidaires, marche sur Kinshasa en 1997. C'est le début des guerres du Congo ex-Zaïre, qui ont pour origine la collusion de la France avec les assassins rwandais. Tels sont en résumé les faits qui sont imputables à la France, mais qu'une propagande habile attribue à Paul Kagame, actuel président du Rwanda. Kagame serait responsable de deux génocides, celui des Tutsi, un million de morts, et celui des Hutu, 4 millions de morts.

Pourtant, l'essentiel des charges qui pèsent sur les dirigeants français de l'époque s'appuie sur des documents et des témoignages irréfutables, sauf si on convient de les cacher.

Publié en annexe du rapport de la Mission d'information parlementaire française de 1998, un télégramme diplomatique adressé à Paris le 11 mars 1993 par l'ambassadeur de France, Georges Martres, envisage la mise à l'écart du président Habyarimana, « un chef d'État qui a finalement tout raté », estime-t-il. Il contredit là tous les propos officiels qui jurent du soutien que la France apportait à Habyarimana et jette la suspicion sur son rôle dans l'attentat dont il a été victime. D'ailleurs, dans le pré-carré africain, les coups d'État ne se font-ils pas en général avec l'aval de l'Élysée ?

À propos du crash de l'avion présidentiel, le ministre de la Défense de l'époque, François Léotard, affirme dans son audition, « qu'aucun élément

d'information n'avait pu être recueilli sur place du fait du bouclage immédiat des lieux, rendant impossible l'accès aux débris de l'avion. » Un compte-rendu de notre attaché de défense à Kigali contredit le ministre. Il révèle que le commandant Grégoire de Saint-Quentin, coopérant militaire français, est sur les lieux du crash 15 minutes après l'attentat. Plusieurs militaires rwandais, entendus par la commission rwandaise d'enquête sur cet attentat (commission Mutsinzi), ont vu des Français ramasser la « boîte noire ». Même la veuve Habyarimana l'affirme dans *Jeune Afrique* du 28 avril 1994 ! Des débris de missiles auraient également été récupérés. Les autorités françaises détiendraient donc l'enregistreur de vol de l'avion Falcon 50 abattu le 6 avril 1994.

Ces suspicions contre la France s'ajoutent au fiasco de l'enquête du juge Bruguière sur la mort des trois Français qui formaient l'équipage de l'avion. Bruguière a accusé Paul

Kagame et neuf de ses collaborateurs d'être les auteurs de cet attentat, sans même se déplacer sur les lieux et sans faire expertiser les débris de l'avion, mais en se fondant uniquement sur des témoignages qui se sont avérés faux. Son témoin principal, Abdul Ruzibiza, est revenu sur ses déclarations en juin 2010, avouant au juge Trévidic, successeur de Bruguière, qu'il n'était pas sur les lieux le jour de l'attentat et les jours précédents. Il vient de mourir opportunément.

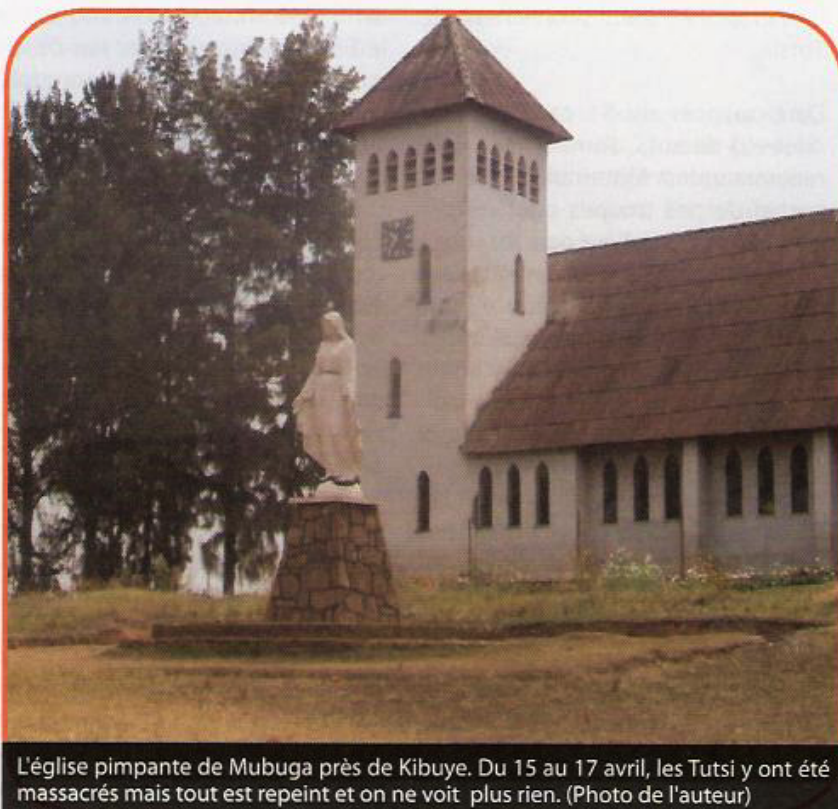
Cet attentat a vraisemblablement été organisé par des militaires rwandais qui refusaient la fusion des deux armées prévue par les accords d'Arusha. Les militaires français qui conseillaient les chefs d'état-major et avaient accès à tous les services de renseignement devaient être au courant. Il est possible que les missiles qui ont abattu l'avion aient

été tirés par des Français. Que faisait l'ex-capitaine Barril ce jour-là à Kigali ? Que faisait au Rwanda le mercenaire de Bob Denard, Jean-Marie Dessales ? Lors de son audition par les députés en 1998, l'ambassadeur de France à Kigali déclare avoir rencontré le 7 avril, le colonel Bagosora, alors que celui-ci apparaît comme l'organisateur du coup d'État et des massacres. Il semble donc que l'ambassadeur Marlaud, l'attaché de défense par intérim Maurin et le colonel Bagosora se soient entendus le 7 avril après-midi sur la formation du gouvernement civil qui va organiser le génocide. La France apparaît là, non comme complice du génocide, mais comme commanditaire de celui-ci.

L'ordre d'opération Amaryllis, qui envoie des troupes françaises le 9 avril, reconnaît implicitement

qu'un génocide est en cours. Il écrit en effet : « Pour venger la mort du président Habyarimana, du chef et de l'adjoint de la sécurité présidentielle tués dans l'écrasement de l'appareil survenu le 6 avril au soir, les membres de la garde présidentielle ont mené dès le 7 matin des actions de représailles dans la ville de Kigali : attaque du bataillon FPR ; arrestation et élimination des opposants et des Tutsi. » Mais la consigne est de ne pas empêcher les massacres : « Le détachement français adoptera une attitude discrète et un comportement neutre vis-à-vis des différentes factions rwandaises. » La France sait donc que le génocide des Tutsi est commencé mais décide de le laisser faire.

Des documents prouvent le soutien militaire de la France pendant l'exécution du génocide. Le rapport du colonel rwandais Rwabalinda sur ses entretiens à Paris du 9 au 13 mai avec le général Huchon, chef de la Mission militaire de coopération, montre que celui-ci conditionne une aide militaire à la fourniture de « toutes les preuves prouvant la légitimité de la guerre que mène le Rwanda de façon à retourner l'opinion internationale en faveur du Rwanda ». Le contrat du 28 mai 1994 entre le Premier ministre rwandais et Paul Barril, ex-membre de la cellule anti-terroriste de l'Élysée, octroie à celui-ci plus de 3 millions de dollars contre la fourniture de munitions et de 20 hommes pour former des militaires rwandais. Le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba déclare dans une lettre du 26 décembre 1994 au ministre de la Défense du gouvernement rwandais en exil à Bukavu, qu'il a séjourné plusieurs semaines à Paris durant le génocide pour acheter des armes et qu'il a été reçu plusieurs fois par ce général Huchon.



L'église pimpante de Mubuga près de Kibuye. Du 15 au 17 avril, les Tutsi y ont été massacrés mais tout est repeint et on ne voit plus rien. (Photo de l'auteur)



Ruines de l'église de Nyange détruite au bulldozer le 16 avril, sur l'ordre du bourgmestre et de l'abbé Seromba, pour tuer les Tutsi qui s'y étaient réfugiés. L'épiscopat veut faire enlever les tombes des victimes visibles sur la photo pour reconstruire l'église. (Photo de Pierre Jamagne)

Mais c'est la lecture de documents provenant des archives de l'Élysée, qui change complètement la perspective. Peut-on soutenir que les dirigeants français ont été abusés par les extrémistes hutu et que le génocide s'est fait à leur insu, quand on lit cette note du 11 octobre 1990 où l'amiral Lanxade, alors chef d'état-major particulier du président de la République, lui écrit : « *Les forces tutsies maintiennent leur pression dans le Nord-Est du pays.* » Il aurait pu écrire forces rebelles, forces ougandaises ou agresseurs venus d'Ouganda. Mais *forces tutsies* a une signification ethnique, en fait raciale. La France est l'ennemi de ces « *forces tutsies* ». Pour preuve, le 8 octobre, François Mitterrand accepte la proposition de Lanxade d'envoyer « *un petit lot de roquettes pour l'armement* » des hélicoptères fournis par la France à l'armée rwandaise.

Il faut préciser que dans cette guerre on ne fait pas de prisonnier. « *Cette guerre était une vraie guerre, totale et très cruelle* », dit le général Quesnot,

successeur de Lanxade à l'Élysée. « *Forces tutsies* » suggère que l'ennemi est le Tutsi en armes. Mais pour les militaires et décideurs français, l'ennemi est tout simplement le Tutsi.

Dans sa note du 11 octobre 1990 citée ci-dessus, l'amiral Lanxade recommande à Mitterrand un retrait partiel de nos troupes pour ne pas « *paraître trop impliqué dans le soutien aux forces rwandaises, si des exactions graves envers la population étaient mises en évidence dans les opérations en cours* ». Précisément, l'attaché de défense signale le 13 octobre que « *les paysans hutus organisés par le Mouvement révolutionnaire nationale pour le développement ont intensifié la recherche des Tutsis suspects dans les collines, des massacres sont signalés dans la région de Kibilira* ». Cette région, nettement en arrière du front, n'a pas été le théâtre de combats. Des Tutsi s'y font massacrer par des paysans sur l'ordre du MRND, le parti unique d'Habyarimana. Les dirigeants français le savent,

ils ne font rien pour empêcher ces massacres. Leur seule préoccupation est de ne pas être pris en flagrant délit de connivence avec les assassins.

Ainsi ces notes secrètes du 8 au 13 octobre 1990 montrent que la France est impliquée par ses plus hauts responsables dans un processus de génocide contre les Tutsi. Ils adhéraient à cette idéologie qui, depuis la « révolution sociale » de 1959, dénonçait un plan des Tutsi pour reprendre le pouvoir et exterminer le peuple majoritaire, les Hutu. Les chefs d'état-major de l'armée et de la gendarmerie rwandais leur ont fait part ouvertement de leur intention de génocide.

Pour les militaires français au Rwanda, le Tutsi est l'ennemi. Ainsi, avant le génocide, ils vont contrôler eux-mêmes les cartes d'identité sur les barrières et livrer les Tutsi aux gendarmes ou aux miliciens rwandais. Au Conseil restreint du 3 avril 1993, François Léotard accuse le FPR d'avancer « *avec des troupes en civil* ». On comprend pourquoi la coopération française n'a pas fait supprimer ces mentions raciales sur les cartes d'identité.

Comme sous Vichy, ces mentions servent à marquer les personnes à éliminer. Pendant le génocide, sur les barrières établies aux mêmes emplacements, les miliciens tueront systématiquement toute personne avec la mention Tutsi écrite sur sa carte d'identité.

Les « infiltrés » seront l'obsession des Français durant l'Opération Turquoise. Jacques Isnard écrit, dans *Le Monde* du 29 juin 1994, « *un Tutsi peut s'avérer un combattant du FPR en puissance* ». À ce moment-là, le colonel Rosier, commandant du détachement des Opérations spéciales, dit aux journalistes que



Rescapés devant le monument de Bisesero où les Tutsi ont résisté jusque fin juin. C'est près d'ici que les survivants ont été secourus le 30 juin par les militaires français après qu'ils les aient laissés massacrer pendant plus de 3 jours. (Photo de Pierre Jamagne)

des éléments avancés du FPR sont arrivés à proximité de Kibuye, afin de couper en deux la zone contrôlée par le gouvernement rwandais. Alors qu'un groupe de reconnaissance sous

ses ordres a rencontré le 27 juin ces « infiltrés » qui ne sont que des Tutsi, survivants des massacres de Bisesero. Avec la connivence des militaires français et du ministre Léotard, qui les visite le 29 juin, ces survivants seront abattus comme des lapins jusqu'au 30 juin après-midi.

Parallèlement au soutien à l'armée et à la gendarmerie rwandaise, les Français ont encouragé l'organisation de l'autodéfense populaire et des milices. Des armes sont distribuées à la population dès 1991 et des entraînements vont être organisés, avec la participation de militaires français. L'autodéfense populaire va être constituée comme l'arme de défense ultime pour dissuader l'adversaire d'attaquer. C'est ce que Paul Dijoud, directeur des Affaires africaines et malgaches, laisse crûment entendre à Paul Kagame quand celui-ci le rencontre en 1992. « Si vous n'arrêtez pas le combat, lui dit-il, si vous vous emparez du pays, vous ne retrouverez pas vos frères et vos familles, parce que tous auront été massacrés ! » Le chef d'état-major, le colonel Déogratias Nsabimana déclare que cette auto-défense populaire « fait partie intégrante d'une politique de défense crédible ». Pourtant, ces civils souvent munis uniquement d'armes blanches, ne peuvent résister à l'armée du FPR. Leur rôle est décrit dans le scénario imaginé en juillet 1992 par le colonel Anatole Nsengiyumva où les Tutsi sont exterminés avant que l'armée rwandaise, mise en déroute par le FPR, ne fuie à l'étranger.

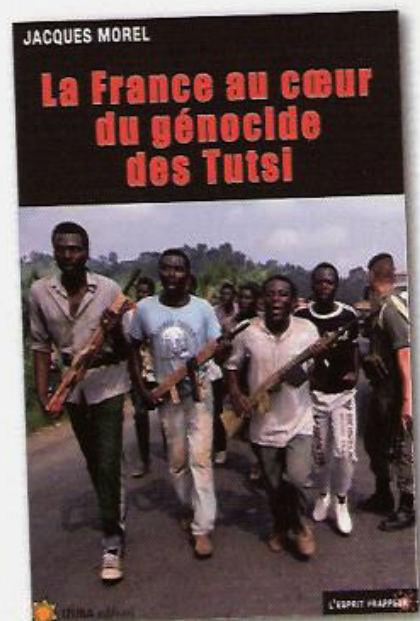
L'offensive du FPR de février 1993 vient démontrer que l'armée rwandaise ne fait pas le poids sans l'aide des Français. La signature des accords d'Arusha, obligeant la France à retirer son dispositif Noroît, va faire passer cette auto-défense populaire du statut d'arme de dissuasion à celui d'arme de génocide. Le scénario de Nsengiyumva prévoit que, si les accords de paix sont mis en œuvre, ceux qui l'ont signé et le président Habyarimana lui-même seront éliminés. C'est exactement ce qui va se passer. Ce colonel, auteur de ce plan de génocide, est proche des Français. C'est lui le rédacteur des faux messages attribuant l'attentat contre l'avion d'Habyarimana au FPR.

Pendant toute la durée du génocide, du 6 avril 1994 au 21 août 1994, le soutien de la France à ses auteurs ne fera pas défaut. En témoigne cette lettre du président intérimaire Théodore Sindikubwabo – déjà publiée par *Golias* – qui, le 22 mai remercie François Mitterrand de son aide « jusqu'à ce jour » et l'appelle de nouveau au secours, car son armée recule devant le FPR. Le 22 juin 1994, au Conseil des ministres, Mitterrand justifie ainsi l'opération qu'il lance en réponse à cet appel : « Si ce pays devait passer sous la domination tutsie, ethnie très minoritaire qui trouve sa base en Ouganda où certains sont favorables à la création d'un "Tutsiland" englobant non seulement ce dernier pays mais aussi le Rwanda et le Burundi, il est certain que le processus de démocratisation serait

interrompu. » Comble du cynisme, le génocide des Tutsi a été commis pour sauvegarder la démocratie !

La France a participé à la construction de la machine à tuer les Tutsi et ne l'a pas arrêtée. Elle l'a probablement mise en marche en participant à l'attentat contre le président qui, attribué aux Tutsi, a été le prétexte pour les exterminer. Quand donc les responsables de ce crime seront-ils jugés ? Quand donc les Français s'interrogeront-ils sur la nature de leur démocratie qui a permis au président de la République d'engager le pays dans une guerre raciale contre les Tutsi, une guerre d'extermination, qui répond exactement à la définition du génocide adoptée par les Nations Unies à Paris le 9 décembre 1948 ?

Jacques Morel'



1. Pour aller plus loin : La France au cœur du génocide rwandais, Jacques Morel, éd. L'esprit Frappeur, 2010.